

AVIS TECHNIQUE

Concerne : Demande de cession totale du Permis d'Exploitation N° 13247 de la Société LA CONGOLAISE D'EXPLOITATION MINIERE S.A. à la Société COMINIÈRE - FORCE COMMODITIES SA.

En date du 07 septembre 2023, la Direction des Mines a reçu de la Direction Générale du Cadastre Minier, la lettre N/Réf : /CAMI/DG/533/2023 du 05 septembre 2023, relative au dossier mieux identifié en concerne pour instruction technique.

1. Des éléments du dossier

- Le dossier de la demande est constitué principalement des éléments ci-après :
- La lettre N/Réf : /CAMI/DG/533/2023 du 05 septembre 2023 du Cadastre Minier portant transmission dossier de cession totale du Permis d'Exploitation N° 13247 ;
 - L'avis cadastral favorable N/Réf : CAMI/DG/302/2023 du 05 septembre 2023 émis par le Cadastre Minier ;
 - La Déclaration de transfert de Droits Miniers (PE n° 13247) ;
 - La liste signée et datée, des coordonnées géographiques des sommets ;
 - Le document intitulé « Attestation Bancaire » émis par la Banque ACCESS BANK (R.D.Congo) SA pour le compte de la Société COMINIÈRE FORCE COMODITIES SA, faisant foi de la preuve de la capacité financière ;
 - La quittance perception N° 0481 d'un montant de 5500 USD émis par le Cadastre Minier ;
 - Les statuts notariés de la société COMINIÈRE-FORCE COMMODITIES SA ;
 - L'Extrait du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier ;
 - Le numéro impôt ;
 - L'acte notaire N° 011/2028 ;
 - La quittance N° 14557 d'un montant de 1500 USD émis par le CAMI relatif au frais de paiement de l'authentification du contrat cession totale ;
 - Une copie du certificat d'exploitation N° CAMI/CE/7575/2018 du 07 mars 2018 ;
 - L'acte de déclaration de cession de 10% du capital social à l'Etat Congolais ;

-/-

2. De l'instruction du dossier

La Direction des Mines a, au vu des éléments du dossier ci-dessus et conformément aux dispositions des articles 182, 182 bis, 183, 184 et 185 alinéa 1 de la n° 007/002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, telle que modifiée et complétée par la loi n° 18/001 du 09 mars 2018 et 379 du Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, tel que modifié et complété par le Décret n° 18/024 du 08 juin 2018, examiné le dossier de la demande de cession totale du Permis d'Exploitation N° 13247 de la Société LA CONGOLAISE D'EXPLOITATION MINIERE S.A. à la Société COMINIÈRE - FORCE COMMODITIES SA.

Ainsi, après analyse dudit dossier conformément aux dispositions légales et réglementaires en la matière, la Direction des Mines émet **un avis technique favorable** quant à la cession totale du Permis d'Exploitation sus indiqué de la Société LA CONGOLAISE D'EXPLOITATION MINIERE S.A. à la Société COMINIÈRE - FORCE COMMODITIES SA.



le Directeur-Chef de Service des Mines
(En mission)

Leuthère KUSU KAMBONGO
Chef de Division Droits Miniers